USGT43 - Publicité foncière

Mis à jour le 08-11-2021

Code : USGT43

Unité spécifique de type cours

1 crédits

Responsabilité nationale : EPN02 - Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT) / Elisabeth BOTREL

Présentation

Objectifs pédagogiques

Comprendre le fonctionnement global du service de la publicité foncière en France du point de vue des actes à publier, des sanctions en cas de défaut de publication mais aussi des informations susceptibles d'être obtenues, nécessaires pour l'exercice du métier de géomètre-expert dans ses aspects fonciers.

Compétences

Cet enseignement a pour objectifs de préciser l'étendue des informations susceptibles d'être publiées au service de la publicité foncière et d'intéresser sur les modalités de communication de ces informations foncières (titre de propriété etc).

Programme

Contenu

- Introduction sur le rôle du service de la publicité foncière et comparaison avec d'autres systèmes (livre foncier notamment).

- Présentation des actes à publier (particulièrement des actes portant création ou mutation de droits réels immobiliers).

- Exposé de la sanction principale de l'inopposabilité aux tiers des actes;

- Présentation des règles de fonctionnement de la publicité foncière (registres et instruments de publicité; fiche immeuble).

- Exposé des modalités de consultation et d'information par les tiers (aspects pratiques).

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Ecrit et/ou oral